



NUMÉRO 183

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2016

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil au Maire / 3

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 3

1. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF pour les enfants sinistrés d'Haïti / 4

2. Modification du siège de la Métropole du Grand Paris / 4

3. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest / 4

4. Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions permanentes / 4

5. Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger aux conseils d'école de certains établissements publics du 1^{er} degré / 5

6. Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'administration de certains établissements publics locaux d'enseignement / 5

7. Maison du Droit - Transfert des activités / 5

8. ZAC Seguin-Rives de Seine – Compte rendu annuel à la collectivité locale n°1 – Année 2015 – Rapport spécial sur les prérogatives de puissance publique / 6

9. ZAC Seguin – Rives-de-Seine – Rapport des représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Val-de-Seine Aménagement (Année 2015) / 9

10. Rapport des représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (Année 2015) / 10

11. ZAC Seguin – Rives-de-Seine - *Projet 57 Métal - Square Com* - Cession d'une emprise foncière – Acquisition de deux emprises foncières – Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / 10

12. 17, rue Béranger – Cession d'une emprise de voirie communale – Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / 11

13. Tarification des activités proposées à la population (Année 2017) / 12

14. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2017) / 12

15. Attribution de subventions aux associations et établissements publics au titre de l'exercice 2017 – Reprise d'une subvention versée au titre de l'année 2016 – Versement de subventions complémentaires au titre de l'exercice 2016 / 13

16. Conventions d'objectifs entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes / 14

17. Demande de subventions – *Projet Apprendre à porter secours* – FIPD – CLSPD - *Appel à projet bouclier de sécurité* / 15

18. Grand Paris Seine Ouest – Adoption du Pacte Financier et Fiscal / 15

19. Fixation du montant définitif au titre de l'année 2016 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest / 16

20. Avenant à la délégation de service public passée avec IDEX pour le réseau chaud-froid – Autorisation donnée au Maire de signer / 16

21. Mise à la réforme d'un véhicule en vue de sa cession – Autorisation / 16

22. Convention de refacturation entre la Ville et le Syndicat Mixte des Coteaux et du Val-de-Seine – Autorisation donnée au Maire de signer / 16

23. Personnel communal – Mesures diverses / 17

24. Engagement dans le dispositif du Service Civique – Approbation du dispositif – Autorisation donnée au Maire pour déposer le dossier d'agrément et signer tous les documents y afférents / 17

25. Numérique éducatif - Convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine et l'Académie de Versailles pour l'expérimentation d'un portail d'Environnement Numérique de Travail dans les écoles de la Ville - Autorisation donnée au Maire de signer / 17

26. Nouvelle sectorisation scolaire pour la rentrée 2017/2018 / 18

27. Communication sur les rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2015 – Rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2016 / 18

28. Opération de création de logements sociaux sis 2-10, rue Couchot et 117-119, rue de Bellevue – Garantie d'emprunt accordée à la Société Nationale Immobilière – Autorisation accordée au Maire de signer la radiation totale et simplifiée de l'hypothèque conventionnelle au profit de la Ville / 18

29. Logement social – Transfert d'une garantie communale de Paris Habitat OPH vers la SA d'HLM L'Habitation Confortable – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents / 19

30. Musées municipaux – Legs – Acceptation et autorisation / 19

31. Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif – Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans / 19

32. Fonctionnement de l'Espace Santé Jeunes – Renouvellement des conventions de partenariats / 20

33. Espace Santé Jeunes – Convention de partenariat entre la ville, la Croix-Rouge Française et le Lycée Etienne-Jules Marey / 20

34. Communication sur les rapports annuels des syndicats intercommunaux et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2015 / 21

35. Dérogations au principe du repos dominical / 21

36. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises – Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2016 / 22

Questions orales / 22

Communication relative au rapprochement de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux / 23

Le 15 décembre 2016 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-

Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 9 décembre 2016.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Mme Isabelle WEILL, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, M. Vincent GUIBERT.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BELLARD qui a donné pouvoir à Mme LAVARDE-BOËDA à partir de 19 h 40;
Mme Isaure de BEAUVAL qui a donné pouvoir à Mme GODIN jusqu'à 20 h 25;
M. Pierre DENIZIOT qui a donné pouvoir à Mme VETILLART jusqu'à 19 h;
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. MOUGIN;
Mme Élisabeth de MAISTRE qui a donné pouvoir à M. POIDATZ à partir de 19 h 35;
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à Mme PAJOT;
Mme Fatima CARDETAS qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN;
M. Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à Mme MOREL;
Mme Judith SHAN qui a donné pouvoir à M. GABORIT;
Mme Chloé JAILLARD qui a donné pouvoir à M. GUIBERT.

ABSENTE : Mme Anne-Charlotte LORBER

Départ de Mme Isabelle WEILL à partir de 19h15.

Séance du 15 décembre 2016

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Mes chers collègues. Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour de notre conseil municipal, je vous propose de rendre hommage à notre regretté collègue et ami, Jacques DUBOIS, en présence de sa veuve, Madeleine DUBOIS, et de son fils Jean-Pierre, accompagné de son épouse que je salue.

Samedi 16 octobre dernier, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Jacques DUBOIS, à l'âge de 87 ans. C'est un homme brillant, dévoué à sa ville et à ses concitoyens qui nous a quitté. Brillant, sans jamais se montrer supérieur. Tel était son caractère. Il a suivi des études de Droit jusqu'à l'obtention d'un doctorat d'État à l'Institut d'études politiques de Paris. Il a commencé sa carrière à la Société générale, avant de devenir attaché d'administration à la Direction du contrôle des entreprises publiques au ministère de l'Économie et des Finances. Directeur des Études économiques et sociales de la Confédération générale des cadres, de 1956 à 1979, il fut aussi membre du Conseil économique et social. Enseignant universitaire au Celsa Paris-Sorbonne, et sollicité régulièrement par les institutions européennes et celles de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) pour son expertise. Retraité de l'Administration le 1^{er} juillet 1990, il s'inscrit comme avocat en exercice libéral au Barreau des Hauts-de-Seine.

Dévoué, il l'a prouvé par ses nombreux engagements associatifs et au travers de ses autres fonctions, que ce soit comme président de l'Office public des HLM (OPHLM) de Boulogne-Billancourt, de 1995 à 1999, ou en tant que vice-président du Service funéraire de la région parisienne. Il fut aussi fondateur et président de l'Organisation générale des consommateurs, de 1960 à 1980. Appelé en 1959 au Conseil municipal de Boulogne-Billancourt, il y servira pendant plus de 40 ans jusqu'en 2001. Le maire, Alphonse Le Gallo, lui confia diverses responsabilités dans le domaine social. Il fut notamment chargé de créer et de gérer un institut médical municipal, qui a reçu plus de 100 enfants handicapés à Sèvres. En 1971, le Député-Maire Georges Gorse en fit son second adjoint, délégué à l'Enseignement et aux Activités périscolaires, fonctions qu'il a occupées jusqu'en 1991. Il fut à l'origine de la construction et de la reconstruction de 20 établissements scolaires.

Lors de son dernier mandat, il s'est adonné pleinement à sa fonction de Président de l'OPHLM de Boulogne-Billancourt, soutenant la construction de plusieurs immeubles, pour une centaine de logements. À la fin de ses fonctions électives, il a consacré son énergie au sein de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur de Boulogne-Billancourt, et

comme Président de l'Association des anciens élus de la Ville. Il était décoré de la médaille de la ville de Boulogne-Billancourt, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du mérite et Officier des Palmes académiques.

Apprécié et reconnu de tous comme un homme serviable, discret et dévoué, c'est un grand Boulonnais que nous pleurons ce soir, et à qui nous souhaitons rendre cet hommage. Nos pensées et nos prières vont à ses proches, à sa femme Madeleine ainsi qu'à son fils Jean-Pierre ici présent et son épouse. En son honneur, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

18h36 : minute de silence.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose à présent d'entamer notre ordre du jour.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Le document vous a été remis sur table. Comme vous pouvez le constater, plusieurs sujets ont été abordés lors des dernières séances du Conseil territorial de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Le premier concerne la Chambre régionale des comptes, qui souligne la bonne gestion de GPSO, et émet deux recommandations. Le second aborde la chasse aux dépôts sauvages et en rappelle le coût (4 millions d'euros par an pour la collectivité sur un budget global de 32 millions d'euros). Le sujet de la viabilité hivernale a été évoqué et les équipes se tiennent prêtes en cas d'intempéries. Monsieur MOUGIN a d'ailleurs fait une tournée de l'ensemble des dispositifs en place il y a maintenant quinze jours. Quant aux illuminations de Noël, vous remarquerez encore une fois que nous avons réalisé de nouvelles économies, puisque nous avons modifié les ampoules, tout en optimisant l'éclairage dans les différentes communes. Cette communication souligne également l'achat de 344 sapins pour la Direction territoriale nord (ville de

Boulogne-Billancourt). Je rappelle à ce propos la collecte des sapins, qui vise à leur donner une seconde vie. Je vous invite là aussi à communiquer largement autour de vous, puisque 37 enclos seront mis à disposition pour les récupérer et les retraiter.

S'agissant des travaux, la note présente l'état et les chiffres des aménagements des contre-allées de l'avenue Jean-Baptiste Clément. Elle évoque également la végétalisation des espaces publics par les habitants, ainsi que l'opération de ramassage des feuilles mortes. Le point n°10 a trait au *Forum emploi* de Boulogne-Billancourt, en partenariat avec la vie associative et Seine Ouest Entreprise. Ce premier rendez-vous était un véritable succès, puisque 970 entretiens se sont déroulés sur cette seule journée, et 170 d'entre eux ont débouché sur des candidatures en vue d'entretiens individuels. Bien entendu, nous reconduirons cette opération si tous les bénévoles qui se sont engagés sont prêts à le faire l'année prochaine. Enfin, la dernière information concerne la troisième promotion du Booster So Digital. Trois start-ups de la Ville bénéficieront d'un accompagnement. Ce dispositif est une très bonne chose puisqu'il permet aux entreprises qui démarrent de se confronter à la réalité du terrain ainsi qu'à la réalité économique et juridique. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNICEF POUR LES ENFANTS SINISTRÉS D'HAÏTI

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je rappelle que Boulogne-Billancourt est « Ville amie des enfants », dans le cadre du dispositif de l'UNICEF. Nous poursuivons donc cette démarche en proposant d'octroyer une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à cet organisme, pour soutenir les actions déjà engagées sur le terrain auprès des enfants. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

Mme Marie-Laure GODIN et Mme Isaure de BEAUVAL (ayant donné procuration) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. MODIFICATION DU SIÈGE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit d'une délibération formelle que nous avons déjà validée à GPSO. Elle concerne le déménagement du siège social de la Métropole du Grand Paris (MGP), qui, jusqu'à présent, était installé provisoirement dans le XV^e arrondissement. Il sera dorénavant dans le XIII^e arrondissement, dans le nouveau quartier de la Grande Bibliothèque. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Cette délibération fait suite à la loi NOTRe d'août 2015, en application depuis le 1^{er} janvier 2016. Là aussi, cette délibération a déjà été approuvée à GPSO et doit être votée dans chacune des communes membres. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit de désigner Monsieur Olivier CARAGE à la commission des Affaires générales et sociales. Je vous propose de passer directement au vote.

Séance du 15 décembre 2016

A obtenu : M. Olivier CARAGE, 47 voix, ÉLU.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstient.

M. BAGUET : Je trouve étrange que vous vous absteniez. Ceci dit, vous n'êtes jamais présents aux commissions, à part Monsieur LAURENCIN. En outre, comme notre règlement intérieur rappelle l'obligation pour tout conseiller municipal de siéger dans une commission et que Monsieur CARAGE est un nouveau membre du Conseil municipal, il est donc logique que celui-ci soit affecté à la place vacante. Cela est automatique. Vous ne souhaitez pas voter et chacun est libre de faire ce qu'il veut. Madame MOREL, je vous donne la parole avec plaisir.

Mme MOREL : Personnellement, je ne participe pas aux commissions, car nous n'obtenons jamais de réponses aux questions que nous posons. Je veux bien entendre vos remarques, mais nous avons aussi nos raisons. Merci.

M. BAGUET : Si vous êtes absente, nous ne pouvons pas répondre à vos questions. Le rôle d'un élu consiste aussi à assister aux commissions. Bref, je ne comprends pas votre vote, d'autant qu'il s'agit d'une attribution automatique.

5. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AUX CONSEILS D'ÉCOLE DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU PREMIER DEGRÉ

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Le principe reste le même, puisque Monsieur CARAGE remplace là aussi un autre élu. Encore une fois, cette attribution est automatique, compte tenu de la règle que nous nous sommes fixé en début de mandat. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas) Je mets aux voix.
(Le Conseil municipal accepte le vote à main levée)

Ont obtenu :

Pour l'école maternelle Belle-Feuille : M. Olivier CARAGE, 52 voix, ÉLU

Pour l'école maternelle Jacques-Deray : M. Olivier CARAGE, 52 voix, ÉLU

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, M. Pierre LAURENCIN et Mme Fatima CARDETAS (ayant donné procuration) s'abstient.

6. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit du même développement que pour la délibération précédente, avec la candidature de Monsieur CARAGE.
(Le Conseil municipal accepte le vote à main levée)

A obtenu : M. Olivier CARAGE, 52 voix, ÉLU

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité, M. Pierre LAURENCIN et Mme Fatima CARDETAS (ayant donné procuration) s'abstient.

7. MAISON DU DROIT - TRANSFERT DES ACTIVITÉS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je rappelle que l'association *Boulogne-Billancourt Aide aux victimes* (BBAV), créée il y a de nombreuses années, a été transformée en Maison du Droit sous forme associative avec le soutien du Conseil départemental, pour devenir un Point d'Accès au Droit, en accord avec le Président du Tribunal de grande instance de Nanterre. Nous vous proposons donc de municipaliser ce service à la population, qui repose essentiellement sur le bénévolat et le volontariat. Je tiens d'ailleurs à remercier le Président, Monsieur MAGNON, ainsi que la trésorière et les autres membres bénévoles, qui ont énormément œuvré à l'occasion de ce changement. Bref, compte tenu de la dimension de cette association, et de son implication dans le fonctionnement de ce bâtiment, qui accueille aussi notre Tribunal d'instance, il paraissait plus simple que cette Maison du droit soit placée en gestion municipale directe. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Le groupe *La Ville Citoyenne* demande à voir les comptes de la Maison du Droit, car il y a eu plusieurs votes de subventions exceptionnelles en conseil municipal. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe *La Ville Citoyenne* indique que les structures associatives multifonctions fonctionnent mieux que les structures mono-fonctions. Il prend également acte que l'expérience associative de la Maison du Droit n'a pas été satisfaisante. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Je partage effectivement cette réflexion. C'est pour cette raison que nous changeons. En ce qui concerne la communication des comptes, il n'y a aucun problème ; nous vous les transmettrons. Nous nous retrouvons un peu dans la même situation qu'avec le BBAV, avec des subventions

exceptionnelles qui tombaient les unes après les autres. Je crains même que nous ne soyons obligés de voter une subvention complémentaire de clôture de l'association. Quoi qu'il en soit, nous ferons les choses dans l'ordre et en toute transparence. Je mets aux voix.

Mme Béatrice BELLARD et M. Nicolas MARGUERAT ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE N°1 - ANNÉE 2015 - RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PRÉROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cet exercice annuel et récurrent consiste à faire un compte rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL), que vous représentez ici. Paradoxalement, il porte cette année le numéro 1. Ainsi que vous le savez en effet, nous avons procédé à différentes évolutions légales et financières l'année dernière pour adapter la situation à la norme juridique, ainsi que cela nous était réclamé par la Chambre régionale des comptes. Nous sommes donc passés d'une société anonyme d'économie mixte (SAEM) à une Société Publique Locale (SPL) et la convention publique d'aménagement a été transformée en une concession d'aménagement. Nous devons par conséquent faire apparaître cette évolution dans ce document. Voilà pourquoi je vous présente le premier CRACL de la SPL.

Par ailleurs, ce CRACL ne se calque pas tout à fait sur l'année calendaire, puisque la modification dont je viens de faire état est intervenue au cours du quatrième trimestre 2015. Je vous présente donc les comptes arrêtés de la fin de l'année 2015 au 30 septembre 2016, de sorte que puisse vous être donnée une vision extrêmement précise de ce qui s'est passé depuis la transformation de la SAEM en SPL.

Concrètement, les choses ont avancé de manière tout à fait satisfaisante. La ZAC comptait 9 000 habitants et environ 8 300 salariés à la fin de l'année 2015, et possédait 2 450 logements, dont 1 500 logements aidés, ainsi que 156 000 mètres carrés de bureaux et 46 commerces, portant ainsi à 17 000 mètres carrés la surface de locaux commerciaux.

En août 2015, par ailleurs, BNP Paribas Immobilier a signé un accord avec Europa Capital concernant le bâtiment *Square Com*. Je rappelle que ce bâtiment était menacé de destruction par son propriétaire, et que nous avons refusé par deux fois, d'attribuer un permis de démolir, alors que le Tribunal

administratif nous en a fait injonction à deux reprises. Je constate d'ailleurs que ce permis de démolir existe toujours. Cela signifie que, si les relations entre BNP Paribas Immobilier et Europa Capital ne trouvaient pas d'issue contractuelle favorable, ce dernier se trouverait toujours titulaire d'une autorisation de démolir.

Grâce à l'intervention du Maire, qui a « secoué » les autorités culturelles ainsi que le ministère de la Culture, une médiation a été mise en place sous l'égide du Préfet DUPORT. Nous avons ainsi pu sauver la partie architecturale du bâtiment, datant de l'ère industrielle, ainsi que les parois situées sur le cours de l'Île Seguin et sur les quais. Le reste est voué à la destruction pour y construire un immeuble de bureaux. Aujourd'hui, BNP Paribas est donc en passe d'obtenir un permis de construire pour réaliser des bureaux. Je reviendrai d'ailleurs sur cette partie du bâtiment au cours de la séance, à travers une autre délibération.

D'autre part, nous avons mis en service le jardin d'enfants adapté. Le chantier du groupe scolaire situé sur l'îlot M a démarré et les travaux de la phase 1 du parc Est de Billancourt se sont poursuivis. Cette nouvelle partie du parc a été ouverte au public au printemps 2016. Enfin, deux crèches sont venues enrichir le quartier, les crèches A4 Ouest et B5, dont la remise de l'ouvrage à la Ville est intervenue en novembre 2016.

En ce qui concerne l'Île Seguin, le nouveau pôle culturel du Grand Paris se concrétise, puisque le bâtiment de la Seine Musicale est aujourd'hui quasiment achevé. La commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique s'est également réunie hier et aujourd'hui. Madame GENDARME y était d'ailleurs pour représenter la Ville, et tout s'est bien passé. Le bâtiment sera donc bientôt ouvert à ses premiers salariés, tout comme les espaces publics livrés par la SPL. L'inauguration aura lieu au cours de l'année 2017.

Vous avez également suivi l'évolution du projet R4 sur la pointe amont. Je rappelle que celui-ci a changé de titulaire, puisque la SCI R4, majoritairement détenue par un investisseur suisse, a été cédée à un investisseur, promoteur français. Ce dernier est d'ailleurs passionné d'art contemporain, puisqu'il est le troisième collectionneur en la matière. Il a ainsi repris l'ensemble des droits et obligations de la SCI R4, de sorte à mener un projet architectural différent du précédent, avec un autre investisseur suisse. Les promesses de vente et les avenants ont été signés, et un permis de construire sera déposé très prochainement. Ce projet va donc prendre forme dans les tous prochains mois, avec une personne sérieuse.

Toujours sur la pointe amont, une consultation a été lancée pour la parcelle S16, qui devait initialement faire l'objet

d'un aménagement pour le cirque des Arts numériques de Madona Bouglione. Je rappelle que cette dernière a depuis refusé, abandonnant au passage son dépôt de garantie. Nous avons donc remis cette parcelle en vente en lançant un appel d'offres restreint, avec une constructibilité de 15 à 20 000 mètres carrés de bureaux, et un espace dédié à l'art contemporain dans les étages inférieurs et au rez-de-chaussée. Les deux offres qui ont été remises ont été jugées très satisfaisantes, puisqu'elles montrent que la valeur marchande des charges foncières de l'Île Seguin est valorisée à un très haut niveau. Cela prouve également que l'Île Seguin est une véritable pépite et qu'elle intéresse énormément. Nous attendons encore avant d'attribuer définitivement cet appel d'offres, de sorte à défendre au mieux les intérêts de la Ville. Enfin, je rappelle que la Ville a approuvé la déclaration de projet de la pointe amont de l'Île Seguin le 10 décembre 2015, qui est aujourd'hui contesté.

S'agissant du quartier du Pont-de-Sèvres, qui fait également l'objet de l'activité de la SPL, l'avenant de clôture de la convention ANRU a été signé le 22 décembre 2015 afin d'acter un calendrier définitif de réalisation des opérations maintenues et financées pour partie avec le solde des subventions attendues. Les chantiers ont avancé :

- La rénovation du Forum Haut s'est terminée en 2015. L'ouvrage est désormais ouvert au public, de même que le jardin du Forum Haut ;
- La rénovation des tours Citylights est désormais achevée, avec 84 000 mètres carrés de bureaux accueillant des sociétés telles que General Electric, So Local, et apportant 4 000 emplois nouveaux sur le secteur ;
- Paris Habitat a achevé les trois-quarts des rénovations de logements, tandis que les travaux extérieurs (façades, terrasses, traitement des halls) se poursuivent jusqu'à fin 2016 ;
- Paris Habitat finalise ses études pour la rénovation de son parc de stationnement et l'ouverture au public de 675 places environ.

Voilà donc l'état d'avancement de l'activité de la SPL. Je précise que certains de nos collègues siègent au conseil d'administration de la SPL et que ce dernier est composé d'élus de la Ville en majorité, ainsi que d'élus du conseil Départemental et de la ville de Sèvres. Il ne reste donc plus que des personnes publiques, même si nous sommes accompagnés de banques et de la Caisse des dépôts, présents en qualité de censeurs. Enfin, j'ai oublié de vous dire que le permis de construire du futur lycée du Trapèze a été délivré, et que rien ne s'oppose aujourd'hui au démarrage des travaux.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Compte tenu du caractère de la nouvelle concession d'aménagement, il est précisé qu'il s'agit du CRACL n°1 et que celui-ci prend bien en compte les données antérieures de l'opération. Le groupe *Un Vrai Projet* pour Boulogne-Billancourt souhaite avoir un cumulé du plan financier depuis le début sur un même document. Il s'interroge sur le fait que la constructibilité de bureaux sur Le Trapèze a augmenté de 20 000 mètres carrés, à cause du *57 Métal*. Il est répondu que d'une part le projet du *57 Métal* a vu le jour après le bilan initial de surface de l'opération et d'autre part que le décompte définitif de mètres carrés de bureaux n'est jamais figé au regard des évolutions du projet.

Le groupe *La Ville Citoyenne* se demande pourquoi, pour le Trapèze, il y a une imprécision relative d'une surface de 7 000 ou 8 000 mètres carrés de bureaux (page 30 du CRACL). Il est précisé qu'il s'agit de mètres carrés complémentaires créés, dans le cadre de l'optimisation du projet Citylights par la BNP Immobilier. Il s'agit du différentiel entre le programme d'origine et celui d'aujourd'hui. Avis favorable à la majorité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* votant contre et le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* attire l'attention sur le décalage entre les mètres carrés de bureaux et les mètres carrés de logements et sur les conséquences en matière de flux de populations. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : En tant que membre du Conseil d'administration, je précise tout d'abord que je ne prendrai pas part au vote. Ensuite, trois constats m'inquiètent. Premièrement, la dérive vers les bureaux, puisque le tableau de la page 30 mis à jour régulièrement, présente 394 000 mètres carrés de logements, pour 363 000 mètres carrés de bureaux, des chiffres quasiment identiques. Et encore, la surface de bureaux, sauf erreur de ma part, ne comprend pas les tours du Pont de Sèvres rénovées par General Electric, puis par BNP Paribas Immobilier. Cela signifie qu'il y aurait plus de bureaux que de logements sur la ZAC en comptant ces bureaux. Autrement dit, la règle de départ de deux mètres carrés de logements (dont un tiers de logements aidés, un tiers d'accession à la propriété et un tiers de logements libres) pour un mètre carré de bureaux, que nous approuvions, n'existe plus. Certes, vous me répondrez que les bureaux se vendent plus cher que les logements. Néanmoins, il s'agit

d'un calcul à court terme. En effet, que se passe-t-il dans quelques années si une crise surgit dans l'occupation des bureaux ? Ces derniers se videront ; ils ne trouveront plus preneurs et l'ensemble de l'équilibre de la ville sera alors compromis. De plus, il est très difficile de transformer des bureaux en logements, même si Paris le fait actuellement. Autant cela est possible pour des bureaux anciens, souvent situés dans des immeubles bourgeois, autant cela paraît compromis dans le cas présent. Je suis donc très inquiet de cette évolution, que ce document ne cesse de confirmer. Vous aurez d'ailleurs beaucoup de difficultés à faire admettre dans un avenir très proche la signature d'un protocole d'accord avec une association stipulant qu'il n'y aurait aucun mètre carré de logement dans l'Île Seguin. Cela est déraisonnable et provocateur.

Deuxièmement, alors que le CRACL précédent annonçait un résultat nul, celui-ci présente un résultat positif de 2 767 000 euros, sans aucun chiffre après la virgule (page 86). Cela n'est pas très sérieux, sachant que le résultat est souvent nul dans ce type d'évaluation compte tenu de la variable d'ajustement. Bref, le compte est toujours bon.

Troisièmement, concernant les charges foncières, vous dites que vous vous basez sur une consultation. Toutefois, celle-ci est réalisée à un moment T, sur un endroit bien précis, avec une opération limitée sur un site plaisant. De fait, les prix sont élevés. Or, si vous mettiez sur le marché un nombre considérable de mètres carrés de bureaux, l'offre ne serait absolument pas la même, car la plupart de ceux qui en réalisent en ont construit de l'autre côté et personne n'a réellement envie de se faire concurrence sur le marché de l'immobilier. Par conséquent, la mécanique qui consiste à ajuster les droits à construire à partir de l'extrapolation d'une opération présentant des offres élevées est en quelque sorte truquée.

De la même façon, il n'est pas très sérieux d'avoir une comptabilité de société illisible. Pour autant, cela n'est pas de votre faute. Concrètement, le bilan présente des stocks fictifs. Par exemple, lorsque nous sommes passés de la SAEM à la SPL, nous avons demandé à cette dernière de reprendre la dette de 118 millions d'euros. Cette somme devrait donc figurer au passif. Cependant, je constate qu'elle figure à l'actif. Lorsque j'ai posé la question au Conseil d'administration, on m'a répondu que cela était normal puisque la dette contenait de l'actif, ceux des droits à construire non commercialisés. De fait, on retrouve des droits à construire à la fois en recettes et en stocks. Encore une fois, cela n'est pas de votre faute. Quelqu'un a dit : « *En toute chose, il faut considérer la fin* ». Nous devons donc rester modestes et raisonnables, car le processus de conciliation juridictionnelle dans lequel nous sommes engagés – et je vous remercie d'avoir écouté ma

proposition – devrait être réglé avant l'été pour le retrait des recours et avant la fin de l'année pour le vote des instruments juridiques nécessaires à la mise en œuvre d'une conciliation juridictionnelle. Cela me paraît bien engagé, puisque la Présidente du tribunal a pris cette conciliation en charge et que nous savons qu'un président a souvent à cœur de la faire réussir. Au final, nous devrions arriver à quelque chose de raisonnable. Nous verrons bien.

Enfin, vous dites que l'Île Seguin est une pépite. Espérons simplement que les dégâts que nous prévoyions, entre l'accumulation de la dette et les travaux, nous permettront de nous en sortir au mieux. Il ne faut donc pas faire preuve de triomphalisme – contrairement à ce dont j'ai été témoin cent fois dans ce conseil de la part de vos prédécesseurs et de vous-même –, car il s'agit d'une affaire délicate. Soyons modestes et essayons de progresser avec méthode. Ne hurlons pas sur les toits que nous sommes à la tête d'un trésor formidable qui nous permettra de gagner de l'argent et de contenter l'ensemble des Boulonnais.

M. BAGUET : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Monsieur MOUGIN pour compléter.

M. MOUGIN : Cette crainte permanente des bureaux est assez amusante. En effet, cela fait 25 ans que j'entends l'opposition craindre le pire pour les bureaux, expliquant qu'il y en a trop et que leur expansion serait catastrophique. Or, cela fait 25 ans que des bureaux se construisent à Boulogne ou que certains sont éventuellement transformés en logements. Je pense notamment à l'opération rue Vauthier, dans laquelle des bureaux obsolètes ont été transformés en logements. De la même façon, il y a eu des démolitions-reconstructions de bureaux rue de Paris et route de la Reine. Il n'y a donc aucun souci sur ce sujet.

Quant aux bureaux situés sur la ZAC, je m'excuse, mais ils sont déjà loués à 97 %. Que pouvons-nous demander de plus ? Tant mieux si notre ville est attirante et plaisante. Tous les jours d'ailleurs, des entrepreneurs viennent frapper à ma porte, ou à celle du Maire, car ils souhaitent s'installer à Boulogne. Certains ont besoin de 10 000 ou de 15 000 mètres carrés et je suis obligé de leur répondre que je n'ai pas de telles surfaces disponibles pour l'instant, ni sur l'Île Seguin, ni sur le Trapèze. Encore une fois, il n'y a aucun souci. Certes, il est toujours possible de jouer les Cassandra répétant : « *Vous allez voir ce qu'il va arriver ; nous allons nous retrouver avec un stock de bureaux sur les bras* ». Cependant, nous ne sommes pas des investisseurs de bureaux. Bien entendu, cela serait préjudiciable au développement économique et à l'activité de la Ville s'ils venaient à se vider et je ne le souhaite pas. Quoi qu'il en soit, je peux vous assurer aujourd'hui que les promoteurs continueront à vendre des bureaux.

D'autre part, j'aimerais comprendre quelque chose. D'un côté, nous publions une tribune dans le journal de la Ville, et nous sommes attaqués car nous ne nous prononçons pas sur la densification, et de l'autre on nous attaque, car nous privilégions les bureaux plutôt que les logements. Comme je l'ai déjà expliqué lors du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, s'il existe un problème de densité à Boulogne-Billancourt, il n'existe aucun problème de densification des bureaux, puisque cette surface représente de la population en moins. Nous avons donc transformé des mètres carrés de logements en bureaux sur le Trapèze pour éviter d'avoir trop de monde sur cette zone. En somme, tout cela s'équilibre dans un plan global, puisque les bureaux constituent de l'activité en semaine et les logements de l'activité le soir et le week-end. Je n'ai aucun souci avec cela. De plus, je ne compte pas les logements de la cité du Pont-de-Sèvres. Bref, il n'existe aucun faux débat et rien n'a été caché.

S'agissant des enseignements tirés de la mise en concurrence d'une parcelle, je me félicite que ce type de surface soit valorisé à un haut niveau par des acquéreurs potentiels, d'autant que cette parcelle est située à un des endroits les moins accessibles de l'île. Il n'y a aucun bus ni métro et le Bus à haut niveau de service (BHNS) n'est pas encore livré. Pourtant, certains veulent quand même construire des mètres carrés de bureaux à cet endroit, alors même que la pointe aval de l'île est mieux desservie. Nous sommes donc très raisonnables lorsque nous affirmons que cette parcelle constitue un bon indicateur, car celles qui se rapprochent du pont de l'île Seguin et de la ligne 9 du métro sont à mon avis beaucoup plus valorisables que la parcelle S16. D'ailleurs, lorsque nous proposons au marché – qui est le seul véritable indicateur de la valeur d'un terrain –, celui-ci nous répond que ce type de surface vaut très cher. Il n'y a donc aucune raison de penser que tout cela risque d'éclater dans une bulle spéculative. En réalité, on nous demande aujourd'hui des mètres carrés de bureaux sur le Trapèze et nous n'en n'avons plus de disponible. De la même façon, les investisseurs répondent présents pour investir à Boulogne-Billancourt, lorsque nous en proposons à la construction. En effet, notre Ville représente un point d'attractivité pour bon nombre de grandes sociétés.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. J'aimerais dire trois choses. Premièrement, j'aimerais remercier Monsieur GABORIT pour ses propos. Je note que le document est bien fait, que les chiffres des charges foncières ne sont pas contestés et qu'ils ne sont pas truqués. Merci pour vos éloges répétées concernant la transparence autour de ce CRACL. Deuxièmement, je partage votre avis sur l'illisibilité de la comptabilité publique. Néanmoins, celle-ci nous est imposée et nous ne faisons qu'appliquer la loi. Troisièmement enfin,

j'entends bien votre appel à la modestie. Toutefois, vous ne pouvez quand même pas nous retirer la fierté d'avoir assumé seuls le montage financier calamiteux de cette opération décidée en 2003. Il n'existe aucun équivalent en France. Il suffit d'ailleurs de vous référer à la page 97 du document pour constater que cette opération a coûté 242 millions d'euros. Les Boulonnais n'en n'ont toujours pas vu la couleur pour l'instant. Nous avons absorbé seuls ces 242 millions durant les huit dernières années de notre gestion municipale, le tout sans augmenter les impôts. Aucune ville ne consacre autant d'argent pour équilibrer une opération de ce type. Vous ne pouvez donc pas nous retirer cette fierté. Nous assumons notre héritage et nous l'assumons très bien pour l'instant. Donc appel à la modestie pour l'avenir oui, mais fierté d'avoir bien géré les 242 millions d'euros supplémentaires sur les charges municipales. Je mets aux voix.

M. Pierre- Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, Mme Christine BRUNEAU, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Raphaël LABRUNYE, M. Pierre GABORIT, et Mme Judith SHAN (ayant donné procuration) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt votant contre et le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

9. ZAC SEGUIN – RIVES-DE-SEINE – RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2015)

M. BAGUET : Le contenu étant similaire à la présentation précédente, je vous propose de passer directement à l'avis des commissions. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité, les groupes *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* et *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

M. Pierre- Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, Mme Christine BRUNEAU, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Raphaël

LABRUNYE, M. Pierre GABORIT, et Mme Judith SHAN (ayant donné procuration) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

10. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2015)

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la SPL Seine Ouest Aménagement est un outil très utile, puisqu'elle réalise un certain nombre d'équipements à Boulogne-Billancourt en maîtrise d'ouvrage déléguée. Je pense notamment au stade Le Gallo ou à l'école Billancourt. Cette SPL est également titulaire du marché pour la réalisation du confortement de la toiture de l'Espace Bernard-Palissy. Je précise que la Ville est titulaire de 12,5 % des parts du capital et qu'Issy-les-Moulineaux est le plus gros actionnaire. Un rapport est d'ailleurs régulièrement présenté aux administrateurs sur l'ensemble des activités de cette SPL, qui affiche un résultat bénéficiaire. En résumé, la santé financière de cette SPL est bonne et le travail qu'elle réalise est tout à fait satisfaisant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité, les groupes *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* et *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas.) Je mets aux voix cette délibération.

M. Pierre- Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN et M. Raphaël LABRUNYE (ayant donné procuration) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne s'abstenant.

11. ZAC SEGUIN – RIVES DE SEINE – PROJET 57 MÉTAL - SQUARE COM - CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE - ACQUISITION DE DEUX EMPRISES FONCIÈRES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est assez simple dans son principe puisque nous souhaitons sauver ce projet, malgré ce qui est écrit dans les tribunes du *BBI*. En clair, nous souhaitons que ce projet voit le jour. Dans un premier temps, nous avons proposé d'autoriser le promoteur dont je parlais tout à l'heure à déposer un permis de construire, ce dernier n'étant pas propriétaire de l'ensemble des emprises du projet. Désormais, il s'avère nécessaire de procéder à des échanges de parcelles. Pourquoi ? Tout d'abord, parce que nous sommes très attachés à la conservation de ce bâtiment, malgré ce que certains peuvent dire. Par ailleurs, nous avons convenu avec le promoteur de laisser une emprise appartenant aujourd'hui au domaine public de la Ville, celle-ci faisant l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement. En contrepartie, le promoteur nous cède des emprises sur son propre terrain, ce qui permettra d'édifier l'immeuble et de créer des espaces verts.

Cet échange de foncier reste donc relativement simple dans son principe. Pour autant, j'insiste, car certains nous font de mauvais procès. Je rappelle que cette opération doit tout à l'action de Monsieur le Maire et à sa pugnacité à faire désigner un médiateur pour faire plier le propriétaire de l'époque et l'obliger à renoncer à son funeste projet de démolition et de construction d'un immeuble de bureaux. Pour le coup, cela n'avait aucun intérêt pour la Ville, ni en termes architecturaux, ni en termes économiques. J'insiste aussi pour dire que Renault s'est mal comporté dans cette opération, puisque l'entreprise a vendu des droits à construire virtuels à ce promoteur. En effet, elle spéculait sur le fait que nous accepterions de déplaçonner des droits à construire. Tout cela est derrière nous et le Maire s'est battu pour que cette opération ne voit jamais le jour. Des promoteurs se sont également rapprochés de sorte à construire une opération mesurée, rappelant le passé historique de cette ZAC. Bref, on nous fait de mauvais procès et on nous prête de mauvaises intentions. Nous sommes bien mal remerciés par certains des efforts entrepris depuis plusieurs années pour parvenir à nos fins. Heureusement, tout se concrétise aujourd'hui et le permis de construire va être délivré. Nous allons donc enfin réussir à sauver cet immeuble.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à la majorité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* votant contre.
M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Ma question s'adresse au Maire. Puisque vous baignez dans l'autosatisfaction, pourquoi votre premier adjoint est-il aussi agressif et pourquoi nous parlez-vous de mauvaises intentions ? Nous disons simplement des choses raisonnables que parfois vous n'écoutez pas. Nous nous battons depuis des années pour que ce bâtiment soit préservé et nous avons souvent été seuls pour le défendre. De plus, nous avons quelques parts dans le fait que le Ministre ait désigné le Préfet DUPORT, que je connais très bien personnellement. Nous avons donc aussi notre place dans ce sauvetage. Nous regrettons simplement la situation des gens du Trident, dont le quotidien est compliqué avec les travaux. Et encore, je ne parle même pas de la rénovation des tours du Pont-de-Sèvres, qui ne leur a pas rendu la vie facile pendant des années. Bref, il faut comprendre tout le monde, tant les plus élogieux que ceux qui connaissent des difficultés. Nous avons simplement dit qu'il y avait trop de bureaux à Boulogne-Billancourt et qu'il ne fallait pas réaliser une opération de bureaux. C'est tout. Néanmoins, vous êtes toujours dans le même schéma qui consiste à préférer systématiquement la forte rentabilité. Voilà le problème. De notre côté, nous pensons qu'il aurait été possible de faire mieux avec un peu plus d'imagination.

Cela étant, je trouve que le projet de BNP Paribas est très beau, car les Boulonnais pourront se promener et se restaurer dans certains espaces. Je reconnais qu'il était difficile de faire aussi bien avec des immeubles de bureaux. Il faut savoir reconnaître les gens qui ont des capacités et du talent. Le projet est moins mauvais que je ne le craignais et les plans ont été bien faits. Il faut savoir reconnaître la réalité. Enfin, arrêtez de dire des choses fausses sur le plan juridique. Jamais le Tribunal administratif ne vous a enjoint de délivrer le permis de construire. Il vous a enjoint de réexaminer le dossier. C'est d'ailleurs ce qu'il demande systématiquement dans tous les contentieux dont j'ai pu avoir connaissance. Lorsque vous attaquez une décision de l'État et que le tribunal n'est pas enclin à aller brutalement contre cette décision, il demande de réexaminer le dossier. Voilà ce qui vous est arrivé. Je préfère dire les choses. Cela dit, cette opération est passée et je crois savoir que des recettes viendront abonder les fonds de la SPL. Ce projet aurait pu être mieux géré, mais ce n'est pas non plus une catastrophe. Je vous en donne acte.

M. BAGUET : Merci, Monsieur GABORIT. Les propos de Monsieur MOUGIN ne vous visaient pas personnellement. Ils visaient d'autres conseillers municipaux ici présents, qui se permettent d'écrire des interprétations totalement erronées dans les tribunes du *BB1* et laissent entendre que le responsable du dossier n'est pas très clair. D'autre part, lorsque vous dites que nous n'avons pas été enjoins par le tribunal, je précise que nous l'avons été et, à deux reprises. La Ville a d'ailleurs pris un risque terrible, puisque le propriétaire était prêt à nous attaquer en dommages et intérêts pour refus de signer le permis de démolir. J'ai donc refusé de signer ce permis à deux reprises, et nous avons perdu devant le Tribunal administratif à deux reprises. Or, vous savez très bien que nous aurions été condamnés la troisième fois et que le propriétaire nous aurait demandé des dommages et intérêts. Il avait déjà fait son calcul et était prêt à demander entre 6 et 10 millions d'euros à la Ville. Nous avons donc pris énormément de risques pour sauver ce bâtiment. Nous avons fini par gagner, car tout le monde a joint ses forces : Vous, l'État et le Préfet DUPORT. Nous avons tenu réunion sur réunion, tant au Ministère qu'en mairie. Il s'agit donc d'un travail de longue haleine partagé par plusieurs personnes. Il ne mérite pas d'être fustigé, comme cela fut le cas dans la tribune de Monsieur LAURENCIN. Je le trouve d'ailleurs très discret dans ses propos, alors que sa plume paraît très alerte. Quoi qu'il en soit, vous pourriez vous féliciter de cette conclusion positive.

M. LAURENCIN : Je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui. J'ai dit ce que j'avais à dire. Nous sommes contre le développement des surfaces de bureaux sur la Ville, Monsieur GABORIT vient de le développer. Nous restons cohérents et droits dans nos bottes, et nous maintenons notre position.

M. BAGUET : Donc pas de logements ou de bureaux à Boulogne ! Nous restons une ville morte. Voilà un beau programme pour la commune. Les Boulonnais apprécieront. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt votant contre.

12. 17, RUE BÉRANGER - CESSION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE COMMUNALE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà une délibération beaucoup plus consensuelle, puisqu'il s'agit de céder une emprise de 25 mètres carrés à l'euro symbolique, après désaffectation et déclassement, pour permettre à

la copropriété du 17, rue Béranger de clore la parcelle. Je rappelle que cette surface correspond à un renforcement faisant régulièrement l'objet de dépôts sauvages d'ordures ménagères et que la copropriété va y réaliser une clôture. Il s'agit donc d'un acte assez classique, visant à rationaliser l'espace public et l'espace privé.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas.) Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. TARIFICATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA POPULATION (ANNÉE 2017)

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que ce projet a connu de profondes évolutions au cours de ces deux dernières années, pour permettre aux familles de bénéficier d'une certaine stabilité. D'une manière générale, les tarifs augmentent de 1 % seulement, ce qui correspond à l'inflation ou à l'évolution de notre masse salariale. Par ailleurs, l'ensemble des mesures solidaires et familiales sont maintenues. La délibération, et surtout son annexe, évoluent donc légèrement, puisqu'il existe désormais un règlement financier qui accompagne l'ensemble du dispositif. Autrement dit, seuls les tarifs apparaissent dans la délibération. Certains d'entre eux entrent en vigueur au 1^{er} janvier ou au 30 juin, et d'autres au mois de septembre avec la rentrée scolaire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstiendra, car les tarifs ne tiennent pas assez compte du taux d'effort. Il a été précisé que la tarification des activités reste très raisonnable au regard de la qualité des services. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* rappelle qu'il est favorable à la prise en compte du taux d'effort dans la détermination des tarifs. Il est répondu d'une part que la prise en compte du taux d'effort aurait pour conséquence la suppression du quotient familial et d'autre part qu'une collectivité ne peut pas légalement facturer à un tarif supérieur à celui du prix de revient. Or, pour la restauration par exemple, les tarifs appliqués à la dernière tranche correspondent au prix de revient. La hausse de 1 % appliquée en moyenne reflète l'augmentation annuelle des coûts. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas.) Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

14. TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE DIVERSES REDEVANCES (ANNÉE 2017)

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

De la même manière, ces tarifs augmentent généralement de 1 %, excepté pour les tarifs de droits de chantier, pour lesquels une augmentation forte avait été faite il y a quelques années. Il s'agissait alors d'inciter les gestionnaires à réduire leur emprise et la durée des chantiers sur le domaine public, de sorte à minimiser les nuisances pour les riverains. Globalement donc, la plupart des tarifs n'évoluent pas ou suivent l'évolution réglementaire, qui n'est pas du ressort de la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.) Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 - REPRISE D'UNE SUBVENTION VERSÉE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Nous constatons là encore une certaine stabilité des subventions, au regard des efforts et de la baisse de 5 % consentie par les associations au cours de ces deux dernières années. Malgré le contexte financier difficile et les contraintes qui attendent la Ville – qui vous seront prochainement exposées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires –, il vous est proposé de geler l'enveloppe de subventions des associations au niveau de ce qu'elles ont perçu en 2016, exception faite des subventions exceptionnelles ou complémentaires au cours de l'exercice. Le montant de l'année 2017 est donc identique à celui de l'année 2016, sauf cas particulier. Je pense notamment aux associations qui ont fait cette année une première demande ou celles qui avaient elles-mêmes demandé une baisse de leur subvention municipale au regard de leur activité.

Afin de soutenir les projets de ces associations et de faciliter la poursuite de leurs activités en début d'année, il est proposé de leur attribuer des subventions, dans l'attente du vote du budget primitif l'an prochain et d'autoriser le versement des fonds correspondants dès le mois de janvier, de la manière suivante :

- D'une part, pour les 25 associations dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 euros, je vous propose de voter une première partie de subvention couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017, soit un quart de la subvention annuelle dans la majorité des cas (excepté pour trois associations sous conventions particulières bénéficiant de la moitié de la subvention : l'Office de tourisme, l'Athlétic club de Boulogne-Billancourt et le Comité des œuvres sociales) ;
- D'autre part, pour les 152 autres associations bénéficiant de montants inférieurs à 23 000 euros, je vous propose de voter l'intégralité des subventions 2017.

Figure également dans cette délibération le montant de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale ainsi que le montant prévisionnel de la subvention pour l'Office du tourisme. Je rappelle en effet que la Ville reverse 90 % de ce qu'elle encaisse au titre de la taxe de séjour. À cela s'ajoutent des subventions complémentaires versées au titre de l'année 2016, comme par exemple pour les scouts. Enfin, il convient d'annuler la subvention votée pour le Théâtre de la Clarté puisque les documents demandés n'ont toujours pas été transmis.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le président du groupe *La Ville Citoyenne* regrette de ne pas avoir reçu par courrier postal la convocation et les documents pour la réunion qui devait se tenir en mairie le vendredi 2 décembre pour étudier les subventions de l'année 2017 et de ne l'avoir retirée que postérieurement à cette date dans sa boîte « mairie ». Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Il a été déploré la non-participation du groupe *La Ville Citoyenne* à la réunion organisée spécialement sur les subventions aux associations. Le groupe répond qu'il n'a pas été informé de cette réunion. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Nous vous présentons nos excuses, car il y a effectivement eu un problème de correspondance. Cette lacune sera corrigée l'année prochaine. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur GABORIT, puis Monsieur GUIBERT.

M. GABORIT : Je ne me plains pas que les documents n'aient pas été envoyés à mon domicile. Je souhaitais simplement qu'ils soient envoyés par mail.

M. BAGUET : Monsieur GABORIT. Je vous ai déjà présenté des excuses. Je suis le Maire de cette ville, donc je couvre toutes les erreurs, y compris celles des services.

M. GABORIT : Monsieur BAGUET. Vous êtes bien placé pour savoir à combien de réunions je participe.

M. BAGUET : C'est pour cette raison que je vous ai présenté des excuses. Je viens même de les renouveler publiquement à l'instant. Tout le monde commet des erreurs et personne n'est irréprochable. Cette erreur ne se reproduira plus.

M. GABORIT : Je vous en remercie.

M. BAGUET : Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Puisque l'Association Sauvegarde Boulogne-Paris-Les Princes (A.S.B.P.P.) et l'Association Quartier du Parc des Princes (A.P.P.) sont mises en exergue dans le cadre des subventions complémentaires qu'elles reçoivent, je voulais intervenir sur un point autour des travaux de Roland-Garros et de la communication menée au sujet de la prétendue démolition des serres d'Auteuil. Il n'est pas question que les serres *Formigé* historiques soient détruites.

Cela doit être dit. Une exposition de photos a d'ailleurs lieu en ce moment à Marmottan en soutien à la préservation de ces magnifiques serres qui risquent d'être détruites. Tout cela est faux. Il s'agit d'intoxication. Les serres qui seront démolies seront uniquement les serres techniques d'un mètre de haut, rouillées ou en plastique, situées sur un terrain vague, en lieu et place desquels seront construits de nouveaux courts. De plus, quatre nouvelles serres figureront sous les gradins. Elles reprendront les formes architecturales des *serres Formigé* déjà en place. J'aimerais donc faire une demande, puisque des subventions complémentaires sont octroyées à ces associations. Je souhaite que cette intoxication cesse et que l'on arrête de faire croire à tout le monde que les serres d'Auteuil seront détruites. Certes, cela ne sera pas une partie de plaisir lorsqu'il s'agira de faire transiter quelques milliers de personnes des installations actuelles de Roland-Garros vers d'autres installations. Il faut donc prendre les dispositions nécessaires pour les protéger. Je vous remercie.

M. BAGUET : Je vous remercie pour cette précision, car seuls les bâtiments voisins seront effectivement détruits. D'ailleurs, la réunion de préparation de Roland-Garros 2017 laisse entendre que la Fédération Française de Tennis (FFT) souhaitera un seul, voire deux lieux d'accès : l'un situé à la porte de Boulogne au niveau du rond-point des Anciens Combattants, et l'autre du côté de la porte d'Auteuil. Cela signifie que la FFT envisage très sérieusement de faire transiter tous les spectateurs par les serres d'Auteuil. Or, c'est là que les problèmes se posent. Je rappelle que Roland-Garros accueille 400 000 spectateurs sur quinze jours, et que l'objectif de la FFT est de passer à 600 000 personnes. Nous imaginons bien que le passage de 600 000 personnes présente un risque en termes de dégradation du site. Il n'est pas question une seule seconde de démolir les *serres de Formigé*, architecte aussi connu à son époque que Gustave Eiffel. Ce dernier disait même que Formigé était son maître.

J'espère donc que l'on ne touchera pas à ces serres historiques, qui seront tout de même malmenées avec le passage de 600 000 personnes. De plus, cela ne sera pas une partie de plaisir pour le quartier bouloonnais en question, entre la piscine Molitor – qui devait d'ailleurs être accessible aux scolaires et ne l'a finalement pas été – et le stade Jean-Bouin. De la même manière, nous savons qu'il existe aujourd'hui un projet sur le stade Géo-André. J'ai même rencontré le Président du Stade français pour valider une subvention, notamment car de nombreux Bouloonnais sont adhérents. Je rappelle que l'utilisation de ce stade est en situation précaire et révoquant à tout moment et que nous savons ce que cela signifie. Il faut donc rester prudents et appeler la Fédération française ainsi que la Ville de Paris à la raison. Ceci dit, je suis convaincu que ces associations feront bon usage

de l'argent public que nous leur transmettons. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire concernant les serres d'Auteuil. Merci.

M. BAGUET : Merci. J'en profite pour vous rappeler que les élus doivent sortir s'ils sont membres du Conseil d'administration d'une association. Je suis donc concerné, ainsi que Monsieur BENHAROUN, Madame MISSOFFE, Monsieur BACCHETTA, Madame LORBER, Monsieur GOUILLIARD, Monsieur DENIZIOT, Monsieur RUMJAUN, Monsieur PAPIILLON, Madame DEFRANOUX, Monsieur LABRUNYE, Monsieur MARGUERAT, Madame de BEAUVAL et Monsieur GUIBERT. Je vais donc laisser la place à Monsieur MOUGIN pour procéder au vote.

M. Gauthier MOUGIN est élu Président de séance à l'unanimité.

M. MOUGIN : Je vous propose donc de mettre aux voix la délibération portant sur les subventions aux associations.

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Daniel BENHAROUN, Mme Ségolène MISSOFFE, M. Vittorio BACCHETTA, M. Laurent GOUILLIARD, M. Pierre DENIZIOT, M. Nasser RUMJAUN, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Nicolas MARGUERAT, M. Vincent GUIBERT quittent la salle au moment du vote.

M. Raphaël LABRUNYE, Mme Isaure de BEAUVAL, non présent mais ayant donné procuration, ne prennent pas part au vote.

Mme Chloé JAILLARD est considérée comme absente.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

16. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS DONT LA SUBVENTION ET/OU LES AVANTAGES EN NATURE EXCÈDENT LE SEUIL DES 23 000 EUROS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Depuis l'année dernière, l'ensemble des associations bénéficiant d'un soutien de la Ville valorisable à plus de 23 000 euros (soutien financier et/ou logistique) doivent signer une convention d'objectifs avec la Ville, même lorsqu'elles bénéficient exclusivement de mise à disposition de locaux. C'est pour cette raison que le nombre d'associations conventionnées a augmenté de manière significative.

Séance du 15 décembre 2016

Il vous est donc proposé de reconduire par avenant, et pour une durée de deux ans, lesdites conventions pour 27 associations, et pour une durée de un an les conventions de 25 autres associations. J'ajoute également que trois nouvelles conventions seront signées avec des associations qui ont dépassé cette année le seuil de 23 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.) Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROJET « APPRENDRE À PORTER SECOURS » – FIPD – CLSPD – APPEL À PROJET « BOUCLIER DE SÉCURITÉ »

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

La présente délibération vise à autoriser le Maire à solliciter des demandes de subventions dans le cadre de trois projets distincts : le projet « Apprendre à porter secours » porté par le lycée Etienne-Jules Marey, le CLSPD et le « Bouclier de sécurité », mis en place par la Région Île-de-France.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.) Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. GRAND PARIS SEINE OUEST - ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Depuis décembre 2012, le Territoire a signé un pacte financier visant à exprimer la solidarité entre les villes et GPSO. Les évolutions récentes, à la fois institutionnelles, avec la création de la MGP, et financières avec l'augmentation des différentes péréquations, notamment celle du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), impliquent que la somme aujourd'hui à la charge du Territoire a considérablement augmenté ces dernières années. Je rappelle qu'elle était de 19,6 millions d'euros en 2015, de 27,5 millions d'euros en 2016 et qu'elle devrait être de 33,5 millions pour 2017, soit 6 millions d'euros de plus à la charge du bloc communal. De fait, les villes ont décidé d'un commun accord de modifier le pacte financier signé en décembre 2015 et d'en approuver une nouvelle version pour la seule année 2017, celle-ci visant à expliciter les modalités de répartition de ces 6 millions d'euros supplémentaires.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité. Il s'est posé la question du passage de cette question en commission des Affaires générales et sociales.

M. BAGUET : Effectivement, nous aurions pu nous en dispenser. Pour autant, plus les conseillers présents en commission sont informés et mieux c'est. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je rappelle que nous avons eu un long débat à GPSO sur ce sujet. Vous noterez tout de même au passage la dégradation des péréquations. Nous ne cessons de le répéter. Ce sont tout de même 6 millions de plus pour GPSO. De plus, cela coûterait 3,2 millions d'euros à Boulogne-Billancourt si cette somme était répartie sur la base des critères légaux. D'ailleurs, même si nous avons réussi à négocier cette somme à 1,3 million pour cette année, la Ville devra payer 3,2 millions l'année prochaine, soit 1,9 million de plus pour la Ville ou trois points d'impôts. Des nouvelles de ce type tombent dorénavant tous les jours. Cela est devenu un classique. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES VERSÉES PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération comporte trois grands volets. Un volet « transferts de compétences », sur lequel nous ne reviendrons pas ce soir car il n'y a eu aucune évolution au cours de l'année, un volet « compensation part salaires » (CPS), où la Ville reçoit et reverse à GPSO directement ce qu'elle perçoit, et un volet « impôts locaux », que la Ville perçoit désormais et reverse à GPSO, sur la base des taux en vigueur en 2015, mais avec des bases constatées pour l'année 2016. Les services fiscaux ont notifié aux villes les bases définitives de l'année 2016 au mois de novembre. Il s'agit donc de fixer à l'euro prêt le montant global que Boulogne-Billancourt va reverser au titre du FCCT, soit 48 423 904 euros. Je rappelle que cette opération est totalement neutre pour la Ville puisqu'il s'agit soit de recettes que nous reversons à GPSO, soit de transferts de compétences.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Vous constatez là aussi que la gestion des collectivités territoriales se complexifie de jour en jour. De plus, nous recevons les informations des services de l'État au mois de novembre pour le budget de l'année en cours. Tout cela n'est pas très sérieux. Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. AVENANT À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PASSÉE AVEC IDEX POUR LE RÉSEAU CHAUD-FROID - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cet avenant technique est proposé par la société IDEX à la demande de la Ville. Il s'agit de faire coïncider l'exercice d'exploitation avec l'exercice comptable, ce qui permettra un meilleur suivi de cette délégation de service public. Désormais donc, les deux bilans couvriront une période allant du 1^{er} octobre au 30 septembre. Je précise que cet exercice particulier est aussi dû à la spécificité de la délégation, puisqu'il s'agit d'une délégation de chauffage.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. MISE À LA RÉFORME D'UN VÉHICULE EN VUE DE SA CESSION - AUTORISATION

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'une relative bonne surprise puisque la police d'assurance vient couvrir un véhicule accidenté à hauteur de 12 400 euros. De fait, au regard de son prix d'achat qui s'élevait à 15 267 euros, je vous incite à voter cette mise à la réforme du véhicule, d'autant que le montant de l'indemnité est bien supérieur à la valeur du véhicule, une fois les réparations faites.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT MIXTE DES COTEAUX ET DU VAL-DE-SEINE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit là aussi d'une délibération technique, puisqu'il existait déjà une convention de refacturation entre la Ville et le Syndicat mixte depuis de nombreuses années. Je rappelle en effet que la Ville assurait notamment les charges de secrétariat ou le règlement de différentes dépenses pour le compte du Syndicat, qui possédait son budget propre. Vous

Séance du 15 décembre 2016

n'êtes pas sans savoir que ce syndicat a été dissout hier, compte tenu de la perte de la compétence « aménagement ». Néanmoins, il convient tout de même d'assurer le solde des derniers actes administratifs. Cette convention vise donc à prévoir ce cas de figure.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération comporte sept points, dont le premier concerne comme d'habitude le tableau des effectifs, et le second le renouvellement de contrats d'agents municipaux. Le troisième point porte sur le renouvellement de convention de mise à disposition partielle à titre onéreux du service de l'urbanisme de la Ville à GPSO. Quant au quatrième point, il présente une modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition. Le point cinq concerne pour sa part l'abrogation de l'allocation retraite, votée en 2011, qui n'avait jamais été appliquée par la collectivité. Le sixième point porte sur l'abrogation de deux jours exceptionnels d'absence, et la mise en œuvre de la journée de solidarité. Enfin, le septième est une reconduction du dispositif relatif au régime indemnitaire, avec une nouvelle base de référence pour certains cadres d'emplois.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE - APPROBATION DU DISPOSITIF - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER LE DOSSIER D'AGRÈMENT ET SIGNER TOUS LES DOCUMENTS Y AFFÉRENTS

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il vous est proposé d'avoir recours au dispositif du service civique volontaire et, par conséquent, d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande d'agrément, dont nous avons besoin si nous souhaitons accueillir des jeunes dans notre collectivité dans le cadre du service civique.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. NUMÉRIQUE ÉDUCATIF - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET L'ACADÉMIE DE VERSAILLES POUR L'EXPÉRIMENTATION D'UN PORTAIL D'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la continuité de la précédente délibération adoptée au conseil municipal du 22 septembre dernier, concernant le numérique éducatif, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a proposé à la Ville une expérimentation de nouvelles modalités de collaboration entre les collèges et leurs écoles de rattachement, en s'appuyant sur les moyens numériques mis à disposition des uns et des autres.

Ce partenariat est destiné à partager un même portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT), pour quatre écoles de la Ville. Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser le Maire à le signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. NOUVELLE SECTORISATION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2017/2018

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, quatre modifications vous sont proposées pour cette année. La première évolution consiste à rendre son secteur historique au groupe scolaire Billancourt à l'issue des travaux de réhabilitation du site.

La deuxième modification consiste à réattribuer au groupe scolaire Ancienne-Mairie le trottoir Est de la rue de Bellevue, situé entre la rue Gallieni et l'avenue André-Morizet, qui avait été rattaché en 2013 au groupe scolaire Sèvres.

Le troisième ajustement concerne le secteur commun aux écoles primaires Robert-Doisneau et Sciences-et-Biodiversité, et consiste à lui rattacher l'école primaire du Numérique « Hors les murs » qui ouvrira avec quelques classes en 2017/2018.

Enfin, le quatrième changement concerne le groupe scolaire Ferdinand-Buisson. Pour les écoles maternelles Seine et Jean-Guillon, il est proposé d'accéder à la demande des équipes éducatives et des fédérations locales de parents d'élèves en scindant leur secteur commun en deux. Pour le niveau élémentaire, il est question de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le projet de fusion des écoles Pierre-Grenier et Point-du-Jour, qui sera porté à la connaissance du Directeur académique des services de l'Éducation nationale avec celui des conseils d'école et de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, pour une entrée en vigueur à la rentrée prochaine. Je vous invite donc à délibérer sur la nouvelle sectorisation des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville qui prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2015 - RAPPORT DES TRAVAUX RENDUS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2016

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 25 novembre dernier pour étudier l'ensemble des rapports des délégués de la Ville, dont le principal champ de délégation reste celui des crèches. Cette commission n'a émis aucune remarque particulière sur les rapports présentés.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

28. OPÉRATION DE CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SIS 2-10, RUE COUCHOT ET 117-119, RUE DE BELLEVUE - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE - AUTORISATION ACCORDÉE AU MAIRE DE SIGNER LA RADIATION TOTALE ET SIMPLIFIÉE DE L'HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE AU PROFIT DE LA VILLE

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, par délibération du 23 septembre 1987, la ville de Boulogne-Billancourt a accordé à la Société Nationale Immobilière (SNI) une garantie au titre d'un emprunt de 2 588 985,25 euros, contracté par ce bailleur pour financer la construction d'un immeuble comptant 49 logements sociaux, situé 2-10, rue Couchot et 117-119, rue de Bellevue. L'immeuble a donc été grevé d'une hypothèque au profit de la Ville. Toutefois, l'emprunt ayant été remboursé, l'instruction hypothécaire n'a donc plus d'objet.

La SNI souhaitant vendre cet immeuble, il est proposé d'approuver la radiation totale et simplifiée de cette hypothèque. Je précise que l'immeuble est vendu au bailleur social IRP.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. LOGEMENT SOCIAL - TRANSFERT D'UNE GARANTIE COMMUNALE DE PARIS HABITAT OPH VERS LA SA D'HLM L'HABITATION CONFORTABLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, par courrier du 15 février 2016, Paris Habitat OPH a informé la Ville de son projet de spécialiser sa filiale L'Habitation Confortable, dans la gestion des logements-foyers et résidences universitaires et, pour ce faire, de lui apporter l'ensemble des biens livrés au 31 décembre 2014.

Sur le territoire de Boulogne-Billancourt, cette opération de transfert concerne la résidence étudiante Simone-Weil située 5, place Joseph-Frantz. La Ville a contribué à son financement grâce à une subvention pour surcharge foncière en contrepartie de laquelle la Ville bénéficie de 31 logements réservés et, à une garantie d'emprunt.

Il s'agit donc de permettre le transfert de la garantie d'emprunt communal, pour financer ces logements de Paris Habitat vers L'Habitation Confortable.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. MUSÉES MUNICIPAUX - LEGS - ACCEPTATION ET AUTORISATION

Mme Ségolène MISSOFFE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, suite au décès de Madame BOUCHAUD, le notaire chargé de la succession de cette dernière nous a informés d'un legs au profit de la Ville. Ce legs est constitué de l'huile sur toile *Cour d'amour au Laos*, attribuée à Jean BOUCHAUD.

J'ajoute qu'une huile sur toile de ce même peintre est déjà exposée dans les collections permanentes du musée des Années 30. Ce legs est consenti à condition qu'il soit exposé au public pendant un an. Il a reçu préalablement l'avis favorable à l'unanimité de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31. BOURSES DE L'INITIATIVE À CARACTÈRE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 16 À 27 ANS

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année depuis 1998, la Ville se propose d'aider les jeunes Boulonnais âgés de 16 à 27 ans, qui souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif, en leur accordant une « bourse de l'initiative » destinée à financer une partie de leurs projets.

Grâce à ces bourses et depuis leur création, ce sont près de 350 projets qui ont pu aboutir. Aujourd'hui, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de cette aide financière pour la seconde session de l'édition 2016. Douze jeunes Boulonnais ont pris contact avec le Bureau Information Jeunesse et cinq dossiers de candidature, dont

quatre dossiers finalisés (représentant quatre Boulonnais) ont été déposés.

Après examen des dossiers et audition des candidats, il s'avère que quatre projets, qui vous sont présentés dans le tableau joint en annexe, sont recevables. Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette aide à ces quatre jeunes Boulonnais, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 3 700 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaiterait que la communication à destination des jeunes pouvant être concernés par ces bourses soit plus importante. Il propose notamment de communiquer par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Effectivement, cette remarque est tout à fait pertinente. Je mets aux voix.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

M. MORAND : Je précise qu'il existe déjà une communication par affichage public sur les panneaux de la Ville, ainsi que sur les réseaux sociaux. Toutefois, nous pouvons effectivement l'amplifier.

32. FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE SANTÉ JEUNES - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, dans le cadre de ses missions, l'Espace Santé Jeunes (ESJ) coordonne des actions collectives destinées aux 12-25 ans visant à prévenir les conduites à risques et à promouvoir auprès d'eux les comportements favorables à leur bonne santé.

78 % des bénéficiaires des actions collectives de l'ESJ sont élèves dans l'un des quatre collèges publics de la ville et 22 % sont des lycéens et de jeunes adultes (foyers jeunes travailleurs, etc.).

Ces collaborations sont des exemples réussis de mutualisation et de transversalité au service de la population qu'il convient de valoriser et de soutenir.

Afin de pérenniser les projets éducatifs qui fonctionnent déjà depuis plusieurs années, je vous propose d'approuver les projets de conventions passées avec les collèges Jean-Renoir, Paul-Landowski, Jacqueline-Auriol et Bartholdi et les lycées Etienne-Jules-Marey et Jacques-Prévert et d'autoriser le Maire à les signer. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande qu'on lui transmette le bilan de ces conventions. Il a été répondu que les services communiqueront le bilan annuel de l'ensemble des actions. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

M. MORAND : Le bilan en question est fait deux fois par an, en juin et en décembre. Ils sont donc à votre disposition et consultables sans aucune difficulté.

33. ESPACE SANTÉ JEUNES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET LE LYCÉE ETIENNE-JULES MAREY

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, la ville de Boulogne-Billancourt s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de prévention, en assurant notamment l'implantation progressive de défibrillateurs dans tous les bâtiments municipaux et l'espace urbain. Comme ces équipements existent, il faut pouvoir avoir l'envie d'aller les chercher. Il ne faut donc pas avoir l'inquiétude de découvrir quelque chose que l'on ne connaît pas.

Cet engagement se développe donc dans la formation des Boulonnais aux gestes qui sauvent. En partenariat avec le service Santé, les secouristes bénévoles de la Croix-Rouge Française – antenne locale de Boulogne-Billancourt – se chargent d'animer des démonstrations à l'utilisation d'un défibrillateur lors de manifestations municipales. Des initiations aux gestes qui sauvent vont également être proposées dans les permanences de quartier.

Enfin, la Croix-Rouge Française s'est particulièrement engagée à la formation des élèves de première du lycée Etienne-Jules Marey qui devront à leur tour transmettre leurs connaissances aux élèves de CM2 des écoles publiques de la Ville.

Pour la bonne organisation de ces formations, une convention de partenariat à passer entre la Ville, la Croix-Rouge Française – antenne locale de Boulogne-Billancourt et le lycée Etienne-Jules Marey définissant la formation aux gestes qui sauvent des élèves de 1^{ère} du lycée qui formeront les élèves de CM2. Aussi, je vous invite à approuver le projet de convention, joint à la présente délibération et à autoriser le Maire à la signer. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

34. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2015

M. Jean-Claude MARQUEZ, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents établissements publics de coopération intercommunale auxquels la Ville est adhérente nous ont adressé leur rapport d'activités pour l'année 2015.

Je vous propose de rester bref, sachant que les documents sont consultables au sein des services municipaux.

Le premier rapport concerne le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France, le SIGEIF, qui enregistre une légère hausse des dépenses de fonctionnement (4 millions d'euros en 2015, contre 3,9 millions en 2014), et une baisse des dépenses d'investissement. 185 communes, dont Boulogne-Billancourt, adhèrent à la compétence Gaz.

Le deuxième rapport concerne le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication, le SIPPAREC, comptant 83 adhérents pour l'électricité, dont Boulogne-Billancourt, et 271 pour le groupement de commande de communication électronique. C'est au sein de ce syndicat que nous passons l'essentiel de nos commandes de télécommunication, ce qui nous permet d'avoir des tarifs particulièrement compétitifs en la matière.

Le troisième rapport concerne le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, le SEDIF. Le rapport de l'année 2015 met en évidence les investissements très importants de ce syndicat, avec 117 millions d'euros, dont 35 millions de travaux sur le réseau de distribution, représentant 67 kilomètres de canalisation vétustes renouvelés. Notons également la bonne qualité de l'eau distribuée par le SEDIF et son prestataire, puisque le taux de conformité s'élève à 100 % en microbiologie et à 99,96 % en physico-chimie. Les puristes apprécieront.

Le quatrième rapport concerne le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, le SIFUREP. Peu de sujets intéressants Boulogne-Billancourt sont à signaler dans le rapport de ce syndicat, comptant 96 collectivités, dont notre Ville.

Enfin, le dernier rapport est celui de Grand Paris Seine Ouest, dont la bonne gestion soulignée récemment par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a été rappelée au début de ce conseil municipal. Le rapport confirme notamment l'engagement de GPSO dans le numérique. Je rappelle également les nombreux investissements dont a bénéficié la Ville, comme par exemple les six opérations d'éclairage public et d'espaces verts (Jardin Thiers, square du Pont-de-Sèvres, allée Maillasson, rue Emile-Landrin, rue Thiers et rue d'Aguesseau), ou encore les douze chantiers de réfection des chaussées et trottoirs, pour un montant de 965 000 euros. Je vous remercie de votre attention.

M. BAGUET : Merci pour cet effort de concision. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

35. DÉROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL

M. Laurent GOULLIARD, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues, suite à la demande de nombreux commerçants bouloonnais qui souhaitent ouvrir certains dimanches, il a été engagée une concertation avec les associations de commerçants majoritairement représentatives et ont été consultées les organisations syndicales des employés et salariés intéressés.

Sur leur proposition, il a été établi une liste de douze dimanches dérogeant au principe du repos dominical des commerces. Je vous propose donc de donner un avis sur les dates indiquées dans la délibération. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

36. BOURSES AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BOULONNAISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 2016

M. Sébastien POIDATZ, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous attribuons deux fois par an des bourses aux sportifs de haut niveau adhérent aux associations de la Ville. Nous avons reçu 22 dossiers de candidature durant ce deuxième semestre. Après examen, douze dossiers remplissent tous les critères d'attribution, dont :

- Neuf bourses aux résultats sportifs (podium en championnats de France ou en championnats d'Europe) ;
- Trois bourses de statut international (équivalent à une sélection en équipe de France).

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur ces dossiers, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 7 100 euros (tableau récapitulatif joint). Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose à présent de passer à la question orale de Monsieur GABORIT.

QUESTIONS ORALES

Question orale posée par Monsieur Pierre GABORIT, au nom du groupe *La Ville Citoyenne*

« Monsieur le Maire, Mes chers Collègues,

L'article 107 de la loi NOTRe a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales, en insérant un nouvel alinéa à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération des documents d'informations budgétaires et financières, pris pour l'application de l'article 107 précité de la loi NOTRe, a précisé les conditions dans lesquelles devaient être mises en ligne les informations financières et budgétaires à destination des citoyens.

Il s'agit pour l'essentiel du budget primitif, du compte administratif de la commune et de ses établissements publics, ainsi qu'une note de synthèse explicative.

Or, à ma connaissance, ne figure sur le site Internet de notre Ville aucun de ces éléments, puisque ne sont publiés sur le site Internet ni le budget primitif, ni le compte administratif, ni aucun des documents prévus par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, tel qu'il a été modifié par l'article 107 précité de la loi NOTRe (notamment, la liste des organismes dans lesquels la commune détient une part de capital ou un tableau recensant l'encours des emprunts).

Ne figure en fait sur le site Internet qu'une page consacrée au budget, traitant d'un certain nombre d'éléments budgétaires, mais n'ayant ni caractère d'exhaustivité, ni de label officiel qui indiquerait si tout ou partie de ce document a été soumis au Conseil municipal de la commune.

J'ai noté que d'autres communes de GPSO, comme Ville-d'Avray et Meudon, ont en revanche procédé à la mise en ligne des éléments prévus par la loi.

Dès lors que notre commune se targue d'être en pointe sur les nouvelles technologies de l'information, il est regrettable qu'elle ne publie pas sur son site Internet des documents qui ont pourtant été soumis à l'examen des différents conseils municipaux.

Monsieur le Maire, ma question consiste donc à vous demander à quel moment vous comptez vous mettre en règle vis-à-vis de ces obligations légales et réglementaires. »

Réponse de Madame LAVARDE-BOËDA à la question orale de Monsieur GABORIT

« Mon cher collègue,

L'obligation pour les collectivités locales de 3 500 habitants et plus, de mettre en ligne sur leur site Internet les documents d'information financière, listés à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, n'a été précisée qu'au début de l'été, avec la publication des deux décrets.

Pour ce qui concerne la ville de Boulogne-Billancourt, doivent être rendus publics, après leur approbation par le Conseil municipal, le rapport rédigé à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les maquettes budgétaires et leurs annexes accompagnées du rapport de présentation du budget primitif, et les documents relatifs au compte administratif.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires et le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières précisent les modalités d'application du 4° de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). L'article 9 du décret du 23 juin précise que ce dernier est applicable aux documents se rapportant aux délibérations adoptées à compter de sa publication.

Jusqu'à cet été, les collectivités locales ont donc bénéficié d'une grande liberté pour ce qui concerne l'information des citoyens quant à la situation financière et budgétaire. Certaines ont innové en mettant en ligne sur leur site Internet des informations sous tous les formats (infographie, document de synthèse, article, etc.), sans pour autant remplir intégralement les conditions du décret de juin dernier, à savoir : « l'accessibilité intégrale et sous un format non modifiable », « la gratuité et la facilité de l'accès par le public », « la lecture comme le téléchargement », « la conformité aux documents

soumis à l'organe délibérant de la collectivité » et « la bonne conservation et l'intégrité ».

Depuis plusieurs années déjà, les citoyens sont informés via un article sur une double page dans le *Boulogne-Billancourt Information* des données synthétiques sur la situation financière de la commune après chaque présentation budgétaire : débat d'orientations budgétaires, budget primitif, décisions modificatives et compte administratif. Les archives de ces documents sont en permanence accessibles. La Ville avait effectivement choisi d'avoir une communication accessible à tous, puisque les maquettes publiées par certaines communes ne sont pas lisibles en tant que telles par la population.

Quoi qu'il en soit, la Ville appliquera les modalités du décret du 24 juin 2016 dès l'approbation du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017. Les documents seront mis en ligne dans la rubrique Budget de l'onglet Vie municipale du site Internet sans attendre sa refondation prochaine. »

COMMUNICATION RELATIVE AU RAPPROCHEMENT DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET D'ISSY-LES-MOULINEAUX

M. BAGUET : Merci. Comme nous nous y étions engagés avec mon collègue André SANTINI, qui tient également un conseil municipal ce soir, nous vous proposons de faire un point d'étape sur l'étude du rapprochement des villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux. Avant cela, je rappellerai brièvement l'ambition de cette démarche et des moyens engagés.

Le 9 juillet dernier, nos deux Conseils municipaux ont voté une délibération actant un principe, une méthode et un calendrier de concertation, pour étudier le rapprochement des deux villes. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une première réflexion, menée au printemps 2015 à l'échelle de GPSO, avec le concours de l'ensemble des maires. Elle est l'aboutissement d'une réflexion mûrie, en premier lieu, pour les communes de notre agglomération, puis, dans un second temps, entre les villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux.

Je rappelle également que nous devons faire face à un bouleversement à la fois financier et institutionnel. S'agissant du plan financier, nos équipes municipales ont été élues le 30 mars 2014, et le ministre des Finances, Monsieur SAPIN, annonçait le 23 avril un pacte de stabilité nationale, avec une réduction du financement des collectivités locales de 11,5 milliards d'euros, qui s'ajoutaient aux 1,5 milliard déjà mis en place pour l'année précédente. Sur le plan institutionnel, la mise en place de la Métropole du Grand Paris, le 15 août 2015,

a entraîné de fait l'affaiblissement du rôle d'amortisseur financier de GPSO, qui est passé au 1^{er} janvier 2016 d'un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à un territoire sans fiscalité propre.

Face à ces bouleversements, l'ensemble des maires concernés avaient un triple choix : soit augmenter les impôts, soit baisser la qualité des services, soit freiner les investissements. Or, comme la loi permettant la fusion des communes a entre-temps été facilitée le 15 mars 2015, cette faculté peut apparaître comme une réponse à cette situation. C'est pourquoi nous avons mis en place des moyens de concertation depuis la rentrée du mois de septembre. Dix réunions publiques ont déjà eu lieu depuis cette date, la première datant du 17 octobre et la dernière le 29 novembre. Il y a eu six réunions publiques à Boulogne-Billancourt et quatre à Issy-les-Moulineaux.

Parallèlement, se sont tenues une vingtaine de réunions entre les services administratifs de chaque commune. Ces séances ont permis d'identifier 51 sujets, faisant actuellement l'objet de rencontres spécifiques. Les rencontres de premier niveau ont aidé à déterminer soit les complémentarités, soit les différences de fonctionnement entre les deux communes. Nous abordons dorénavant le deuxième niveau de ces rencontres, qui permettent de rentrer davantage dans le concret avec les responsables directs des secteurs concernés.

Nous avons également créé des groupes de travail des instances de démocratie locale. Le Conseil économique et social de Boulogne-Billancourt a d'ailleurs déjà commencé son travail, puisqu'il s'est déjà rendu à Cherbourg. De la même façon, les Conseils communaux des enfants ont eux aussi été sensibilisés, tout comme le Conseil des aînés et le Conseil des jeunes d'Issy-les-Moulineaux. En outre, des groupes de travail institutionnels réunissant des acteurs locaux des deux villes ont été lancés. Je pense notamment aux associations, aux entreprises, aux associations de commerçants, aux marchés, aux commerces sédentaires ou aux associations de parents d'élèves. Enfin, une consultation supplémentaire des habitants, par le biais de groupes de travail citoyens, a été lancée par un appel à participation qui s'achève ce 15 décembre.

Quels sont les enseignements à tirer de cette démarche de concertation ? À ce jour, les réunions publiques dans les quartiers des deux villes ont permis d'identifier les questionnements des habitants. Elles ont révélé un intérêt du citoyen croissant pour cette démarche, qui se traduit d'ailleurs dans la participation aux réunions, puisque 2 500 personnes ont collaboré aux dix réunions de concertation sur les deux communes. Plus de 500 questions ont été posées, soit sur le site de la concertation, soit durant les réunions publiques, soit sur les marchés respectifs d'Issy-

les-Moulineaux ou de Boulogne-Billancourt. Chacune d'entre elles fait l'objet de réponse individualisée. Les principales portent sur les enjeux fiscaux et budgétaires, ou encore sur les services de proximité. D'autres concernent la prise de décision au sujet du rapprochement des deux villes, avec l'opportunité d'organiser un référendum citoyen, le nom de la nouvelle commune et ses conséquences sur les applications de la vie courante (adresse postale, état civil), ou encore l'harmonisation financière entre les deux villes, avec ses conséquences sur les impôts locaux et l'endettement des communes. Il est, par exemple, beaucoup question de la dette de l'Île Seguin, notamment à Issy-les-Moulineaux, dont les habitants ne sont pas aussi sensibilisés qu'à Boulogne-Billancourt. Enfin, la question du devenir des services publics de chaque ville, dont les pratiques peuvent être différentes, ressort également de la liste.

De leur côté, les réunions entre les services administratifs ont mis en relief les bénéfices potentiels du rapprochement des deux municipalités. À ce propos, nous avons créé dès le mois de novembre un comité de pilotage, composé d'agents des deux villes. 5 cadres coordonnent ainsi les travaux techniques, dont la finalité consiste à établir une première analyse des similitudes et des divergences, et à identifier les premiers arbitrages nécessaires à l'approfondissement de la démarche. Il apparaît que certains de ces arbitrages devront intervenir assez rapidement si nous voulons poursuivre ce processus de fusion. Je pense à l'approfondissement des travaux d'expertise, notamment pour assurer la meilleure fonctionnalité possible de la commune nouvelle. D'autre part, ces orientations permettront également de voir progressivement se dessiner le projet territorial et l'identité de la commune nouvelle. À ce jour, 20 réunions regroupées autour des quatre thèmes suivants se sont tenues du 3 au 16 novembre dernier :

- Aménagement du territoire et cadre de vie ;
- Services à la population ;
- Relations de proximité ;
- Services supports.

Les 51 sujets de politiques publiques identifiés au cours de ces réunions, feront donc l'objet d'un travail plus approfondi. Ils permettront d'appréhender les principaux enjeux en matière d'offre de service public, ainsi que les modalités de gouvernance et de gestion à l'œuvre dans chaque ville, voire, le cas échéant, de formuler des scénarios de convergences. Globalement d'ailleurs, les participants témoignent d'un véritable intérêt pour ce projet (je cite) : « *c'est une expérience humaine intéressante* », « *le rapprochement des deux communes va dans le sens de l'Histoire* », « *curieuse de savoir comment les choses se passent de l'autre côté de la Seine* », « *une volonté de prendre part de manière active à la*

Séance du 15 décembre 2016

réflexion », « *je suis dans une position d'acceptation positive* », « *c'est l'occasion d'apprendre et de réadapter notre action. Il n'y a pas de raison de ne pas relever le challenge* ».

D'autres s'interrogent quant à la décision politique et à la forme que prendrait l'organisation d'administration de la commune nouvelle. Le personnel exprime une inquiétude notamment sur le futur lieu de travail. La question est donc de savoir comment rassurer les équipes. Enfin, le maintien d'un haut niveau de qualité de service public est abordé puisque (je cite) : « *la fusion peut décupler notre force de frappe et de proximité, la relation des administrés apparaît ancrée dans la conscience collective de part et d'autre* », « *la perte de proximité dans le rapprochement peut inquiéter mais je vois cela comme un nouveau départ pour une nouvelle proximité* ». Il y a donc un véritable enthousiasme des agents, l'ambiance de travail est très positive et ils s'écoutent avec beaucoup d'attention.

D'une manière générale, le succès de ces réunions administratives et publiques résulte d'une communication maîtrisée. Sachez que nous avons déjà distribué 300 000 flyers à ce jour sur les deux communes, que nous avons réalisé un film de présentation avec un micro-trottoir dans les deux villes – qui fut projeté dans chacune des réunions publiques – et que nous avons réalisé un site Internet dédié. Nous avons également édité deux articles dans le *BBI* et dans le *Point d'Appui*. À ce jour, nous avons dépensé 110 000 euros sur les deux communes, en communication, soit moins de 0,60 euros par habitant.

Comme vous le savez par ailleurs, nous avons également rédigé un amendement, en accord avec le préfet de Région, pour demander un gel de nos contributions, et non une contribution de l'État. Je rappelle que ces dernières s'élevaient à l'époque à 140 millions d'euros pour Boulogne-Billancourt, à 86 millions d'euros pour Issy-les-Moulineaux et à 100 millions d'euros pour GPSO. Notre amendement a été présenté une première fois. Il a été rejeté après une intervention du secrétaire d'État chargé du Budget, Monsieur ECKERT, ainsi que par la rapporteure du texte de loi. Il a été redéposé une deuxième fois dans le cadre de la loi sur le statut de Paris et a de nouveau été rejeté ce midi-même par le ministre des Collectivités locales, Monsieur Jean-Michel BAYLET. Pour autant, il reste encore des textes parlementaires, notamment le Projet de loi de finances rectificatif 2016, qui sera prochainement présenté au Sénat. Enfin, les quatre sénateurs des Hauts-de-Seine ont aussi déposé cet amendement et le défendront en séance. Clairement donc, l'avenir de cet amendement semble compromis. Néanmoins, nous allons nous battre jusqu'au dernier moment. Nous ne pouvons donc pas encore dire s'il s'agit d'un rejet définitif avant le 31 décembre. Quoi qu'il en soit, rien n'interdit de

redéposer cet amendement plus tard, notamment auprès du futur gouvernement, en cas d'alternance. J'ajoute que les sénateurs se sont engagés à réexaminer le budget 2017, à l'automne 2017, ce qui laisse espérer jusqu'à cette date. Nous espérons que les nouvelles majorités et le nouveau gouvernement réserveront un accueil plus favorable à notre amendement.

Quoi qu'il en soit, le bilan de ces premières consultations s'avère positif, même s'il y a eu beaucoup de réserves, d'appréhensions et d'incompréhensions. Aujourd'hui, les choses cheminent et les questions posées sont très pertinentes, car les gens commencent à comprendre les enjeux. Nous devons donc poursuivre dans cette voie. C'est d'ailleurs ce que nous allons faire, grâce aux réunions de concertation avec les « institutionnels », et associations de nos communes respectives. Dans le même temps, les services municipaux vont poursuivre leur réflexion et nous allons entamer les groupes de travail des citoyens à partir du 15 janvier prochain.

Nous devons poursuivre dans cette voie. D'autant, je le rappelle, que la ville de Boulogne-Billancourt a perdu 3 millions d'euros dans la seule après-midi du lundi 14 novembre avec les péréquations. Nous étions, en effet, à 123 millions d'euros, puis nous sommes passés à 134 millions et à 140 millions. De plus, si la loi de finances est votée en l'état à l'Assemblée nationale, nous passerons à 155 millions d'euros. Je crois que les Boulonnais commencent à comprendre la situation, puisque les prélèvements de la Ville seront passés de 123 millions à 155 millions d'euros en trois exercices budgétaires. Nous devons donc anticiper et voir l'avenir différemment. Personnellement, je ne suis pas du tout favorable à une hausse des impôts. Or, à l'heure où je vous parle, nous serons obligés de les augmenter en 2017. En effet, je ne vois pas comment nous pourrions boucler les budgets si les 155 millions d'euros de péréquation sont confirmés. Nous avons déjà eu du mal à boucler le budget de l'année 2016, alors même que les associations, les services municipaux, les élus et l'ensemble des Boulonnais ont réalisé des efforts conséquents. Bref, tout le monde a participé à l'effort de redressement en 2014, en 2015 et en 2016.

Certes, nous aurons certainement des bonnes nouvelles dans le compte administratif de l'année 2016 car l'effort de gestion fut très rigoureux. Toutefois, cela ne suffira pas et je ne sais pas comment faire pour boucler le budget de l'année prochaine. Pour autant, il faut dissocier l'augmentation de 2017 avec la poursuite de la réflexion sur la fusion. En tout état de cause, il sera difficile d'échapper à cette augmentation de fiscalité.

La seule bonne nouvelle dans notre réflexion concerne le

vote d'un amendement dans la loi de finances, permettant désormais de lisser la fiscalité. Nous avions auparavant douze ans pour lisser la fiscalité de la taxe foncière, et la taxe d'habitation devait être harmonisée dès la première année en cas de fusion de communes. Or, cet amendement permet dorénavant de lisser également la taxe d'habitation. Autrement dit, l'incidence fiscale, qui soucie légitimement certains de nos concitoyens, est complètement effacée. D'autant que l'écart de points entre nos deux villes reste très relatif. Il ne devrait donc y avoir aucune incidence pour les ménages avec un lissage sur douze ans.

Voilà mes chers collègues le point d'étape que je voulais faire avec vous. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne). Sachez que nous reparlerons de ce sujet et que nous restons à votre disposition. Par ailleurs, j'ai également demandé que les élus de l'opposition participent à ces groupes de travail. Vous êtes donc libres d'accepter ou de refuser, sachant qu'il serait préférable que tout le monde participe. Ces demandes ont été envoyées par mail.

Enfin, j'ai été informé la semaine dernière par Thomas SEVEGE, du décès de son père, conseiller municipal de Boulogne-Billancourt de 1989 à 1995. Il avait été directeur du Théâtre de Boulogne-Billancourt et Président de l'Association pour l'animation culturelle à Boulogne. Il s'était également beaucoup engagé dans le secteur culturel. J'ai donc présenté nos condoléances à son fils Thomas en notre nom à tous. Je tenais à vous en informer. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année car nous avons tous besoin de repos. Nous nous retrouverons au mois de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20h44.